

Nouvelles locales du vendredi 19 septembre 2014

@rib News, 19/09/2014 | Justice - Le FORSC trouve que la loi a été violée dans la procédure d'enquête sur le massacre de trois religieuses dans le couvent des sœurs xavériennes à la paroisse catholique de Kamenge il y a deux semaines. Selon le délégué général de ce forum, il devrait y avoir tout d'abord une commission médicale pour le l'écrou quant à la santé mentale du principal accusé en la personne de Christian Claude Butoyi. Vital Nshimirima trouve par ailleurs que ce dernier ne peut pas comparaître sans avocat eu égard à l'infraction lui reprochée comme l'exige le code de procédure pénale en vigueur au Burundi. Il demande donc le respect de la loi dans les enquêtes concernant la mort de ces trois religieuses et le respect des droits et libertés des personnes concernées.

[rpa/bonesha/rtr/rtnb/isanganiro]

- Le barreau près la cour d'appel de Bujumbura a animé une conférence de presse ce vendredi pour s'exprimer sur différentes questions d'actualité dans le pays. Selon le président ad interim de cette association, l'assassinat de sœurs de la congrégation xavérienne est un acte condamnable par n'importe qui. Maître Gabriel Sinarinzi estime par ailleurs que les enquêtes ont mal commencé puis qu'en présence d'une personne qui semble être malade, la première chose devrait être de mettre en place une commission médicale qui devrait se prononcer sur la santé mentale du concerné. Il trouve que le rapport de cette commission devrait être déterminant pour le reste des enquêtes. Il a profité de cette occasion pour se prononcer contre l'incarcération du président de l'APRODH. Selon lui, Pierre Claver Mbonimpa devrait bénéficier d'une liberté provisoire comme la loi le lui autorise. Ainsi, il affirme que cette décision de le maintenir en prison viole les droits de l'homme. Il demande que ce défenseur des droits de l'homme soit libéré sans conditions. [rpa/bonesha/rtr/isanganiro] - Le procès des présumés assassins d'Ernest Manirumva ancien vice-président de l'OLUCOME n'a pas été entendu à la cour suprême du Burundi comme cela avait été prévu. En effet, la cour d'audience publique ne peut pas se tenir alors qu'un des principaux accusés n'a pas comparu puisqu'il est au domicile inconnu et est introuvable. Rwaswa Salvator est en effet en cavale et ne se trouve pas à la disposition de la justice et le procès a été reporté sine die. Les avocats de la défense et ceux de la partie civile n'ont pas cru à l'avancée par la justice. En effet, maître Prosper Niyoyankana estime que cette raison ne tient pas du moment que maître dans les instances précédentes, cet accusé n'a jamais comparu et que la procédure n'a pas été interrompue. À cela, il estime plutôt qu'il s'agit d'une manœuvre dilatoire pour faire durer le procès et trouve que cette décision est contraire à la constitution. Il annonce qu'ils vont aller à la cour suprême pour dénoncer cet état de fait. Il annonce également que la partie civile ne désarmera pas sans avoir tout compris sur la mort de ce militant anti corruption.

[rpa/bonesha/rtr/rtnb/isanganiro] | Politique - Après la réunion des députés européens sur le Burundi, une durée de deux mois a été accordée au Burundi pour qu'il change de comportement en matière de respect des droits de l'homme et plus particulièrement en ce qui concerne l'incarcération du président de l'APRODH. Endéans cette période, n'est-ce pas, des sanctions pourront être prises contre le Burundi pour le contraindre à respecter les droits de l'homme. Le président du FOCODE qui avait été invité comme observateur dans cette réunion fait savoir que les eurodéputés sont ouvertement montrés contre cette injuste incarcération de Pierre Claver Mbonimpa. Pacifique Nininahazwe estime que les députés européens ont voulu demander la libération de ce défenseur des droits de l'homme, une libération inconditionnelle puis qu'il est injustement incarcéré. Il constate que de tels comportements font que le pays soit considéré comme un ennemi des droits de l'homme et cela fait coller une mauvaise image à notre pays. Signalons que le parlement européen a fait savoir qu'une équipe d'experts qui viendrait se rendre compte de la situation des droits de l'homme au Burundi sera envoyée puisqu'ils sont convaincus que le non respect de ces derniers pourra être jugé au bon déroulement des élections de 2015. [rpa/rtnb/bonesha/rtr/isanganiro/rtnb] - Il s'est tenu ce vendredi dans la ville de Gitega au centre du pays une séance de questions aux porte-paroles des institutions de la République du Burundi. En effet, cette séance visait à répondre aux questions des journalistes et de la population concernant la vie du pays. Des grandes questions ont en outre été soulevées. Il s'agit de la question relative aux enquêtes sur une éventuelle présence des militaires burundais en RD Congo. A ce sujet, le porte-parole du gouvernement du Burundi a précisé que des enquêtes ne sont pas nécessaires du moment que le gouvernement congolais de maître que celui du Burundi ont déjà démenti cela. Sur la question relative au communiqué du parlement européen quant à la situation des droits de l'homme au Burundi et plus particulièrement à la situation de Pierre Claver Mbonimpa, Philippe Nzobonariba a précisé que maître dans ces pays européens, la justice est respectée par les gouvernements et que maître les personnes concernées sont convoquées et entendues par la justice. Il fait savoir ainsi que le gouvernement burundais respecte la justice et ne doit en aucun cas s'ingérer dans un dossier en cours d'instruction. Tout en affirmant que le communiqué des eurodéputés ne se base que sur des considérations des opposants au régime de Bujumbura, il ajoute que la loi doit être respectée. [rpa/bonesha/rtr/isanganiro]